

Nombre de membres

- En exercice : 11
- Présents : 9
- Excusés représentés : 1
- Absents : 1
- Votants : 10 Pour : 10
 Contre : 0
 Abstention : 0

Date de convocation : 03 juillet 2025

L'an deux mil vingt-six, le sept du mois de juillet à 20 heures 30 s'est réuni le conseil municipal de la commune de Moudeyres, régulièrement convoqué, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de GENTES Laurent, Maire.

<u>Présents</u> :	CHANAL Fabrice	CROZE Michel	DESCAMPS Véronique
	GENTES Laurent	GRAIL Gaétan	HOPFNER Laurie
	MAURIN Anne-Gaëlle	MONTAGNON Estelle	SAURON Jérôme

Absent(s) excusé(s) : CELLE Éric donne pouvoir à CROZE Michel

Absents : DE JOCAS Marie-Astrid

Secrétaire de séance : HOPFNER Laurie

CREATION D'UN EMPLOI PERMANENT

Monsieur le Maire rappelle que les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant conformément à l'article L313-1 du code général de la fonction publique. Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au bon fonctionnement des services et de modifier le tableau des effectifs.

Monsieur le Maire indique que la secrétaire de mairie est inscrite sur la liste d'aptitude d'accès au grade de Rédacteur Territorial au titre de la promotion interne à compter du 1^{er} juillet 2026. Il propose de créer un emploi permanent correspondant à ce grade pour satisfaire au besoin d'assistance et de conseil aux élus, de préparation et rédaction des documents administratifs et techniques, de préparation des documents budgétaires et comptables, de rédaction des actes d'état civil, d'accueil et de renseignement de la population. Il ajoute que cet emploi correspond au grade de Rédacteur (cadre d'emplois des Rédacteurs Territoriaux, filière territoriale administrative) et que la durée hebdomadaire de service qui y est attachée est fixée à 20 heures (20/35ème).

Monsieur le Maire propose de créer l'emploi décrit ci-dessus et par conséquent de rectifier le tableau des effectifs à compter de ce jour.

AR Prefecture

043-214301442-20260707-2026_033-DE
Reçu le 08/07/2026

Entendu l'exposé, après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité décide

- **de créer** un emploi relevant du grade de Rédacteur à raison de 20 heures hebdomadaires, à compter du 10 juillet 2026 ;
- **de modifier** en conséquence le tableau des effectifs dont la nouvelle composition figure ci-dessous;
- **d'inscrire** les crédits prévus à cet effet au budget, chapitre 012, article 6411.

Cadres d'emplois	Grades	Nombre de postes	Nombre de postes pourvus	Durée hebdomadaire
Filière administrative				
Rédacteurs territoriaux	Rédacteur	1	0	20h
Adjoint administratif	Adjoint administratif principal de 1 ^{er} classe	1	0	20h
	Adjoint administratif principal 2ème classe	1	1	20h
	Adjoint administratif	1	0	20h

Fait et délibéré les an, mois, jour et heure ci-dessus indiqués.
Au registre sont les signatures
Pour extrait conforme

Le Maire,
Laurent GENTES



AR Prefecture

043-214301442-20260707-2026_033-DE
Reçu le 08/07/2026